



licenciement assistante maternelle agréée

Par **foxyfofox**, le **03/04/2013** à **13:51**

Bonjour,

J'emploie depuis le 22/10/2012 une assistante maternelle agréée. Nous avons signé un Contrat a Durée Indéterminée, sur une base de 42h. Son salaire est annualisé, c'est à dire que le montant reste le même quelque soit le nombre d'heures effectué (hors frais d'entretien). Cette personne a été en arrêt maladie du 18/02/2013 au 22/03/2013, et est en congé maternité depuis le 23/03/2013, jusqu'au 13/07/2013. Je souhaite la licencier en raison de mon déménagement. Comment effectuer les démarches de façon à respecter à la lettre la loi en vigueur ? Quand pourrai-je lui notifier son licenciement ? quel délai faut-il respecter ? Par ailleurs, celle-ci m'indique vouloir poser des congés d'été du 05 au 23/08/2013. Peut-elle prendre 17 jours de congé (si je compte bien) alors qu'elle a moins d'un an d'ancienneté ? Elle a déjà bénéficié de congés de Noël du 24/12/2012 au 02/01/2013. D'avance merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **03/04/2013** à **18:13**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la [Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur...](#)

La salariée a normalement acquis 2,5 jours ouvrables par mois de travail y compris pendant le congé maternité mais pas pendant l'arrêt-maladie...